

# ACTION URGENTE

## DES PERSONNES DÉPLACÉES RISQUENT UNE ARRESTATION ARBITRAIRE

**Les habitants d'un camp de fortune de Port-au-Prince (Haïti), qui risquent d'être expulsés de force, ont été informés par la police que plusieurs d'entre eux figuraient sur une liste de personnes à arrêter. Amnesty International pense que cette menace est liée aux manœuvres d'intimidation conduites par le propriétaire présumé en vue de leur faire quitter le camp.**

La police locale a informé les habitants du camp de Grace Village, dans le quartier de Carrefour (Port-au-Prince), qu'elle disposait d'une liste de résidents qu'elle envisageait d'arrêter. Le 15 février, ces personnes ont appris qu'un mandat d'arrêt avait été décerné à deux d'entre elles, dont l'une est membre du comité du camp. Le 18 février, des habitants ont signalé que la police s'était rendue au camp et avait arrêté une autre membre du comité du camp. Celle-ci a été libérée sans inculpation le lendemain et n'a jamais su la raison de son arrestation. La police a ensuite informé les habitants du camp qu'elle disposait d'une liste de personnes qui allaient être arrêtées, y compris d'autres membres du comité. Une fois encore, les arrestations prochaines n'ont pas été justifiées.

Les personnes figurant sur la liste et les deux auxquelles des mandats d'arrêt ont été décernés seraient entrées dans la clandestinité par crainte pour leur sécurité et celle de leurs familles. Le harcèlement dont elles sont victimes semble lié aux manœuvres d'intimidation constantes du propriétaire présumé du terrain sur lequel se trouve le camp. En 2012, des dizaines de familles ont été expulsées de force à plusieurs reprises, parfois avec la participation de la police de Carrefour, et les habitants de Grace Village vivent dans la peur permanente d'être expulsés de force et de se retrouver sans abri. Ils sont aussi victimes du harcèlement régulier d'agents de sécurité engagés par le propriétaire, qui lancent des pierres dans le camp et tirent en l'air.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :**

- dites-vous préoccupé par l'arrestation arbitraire et les manœuvres d'intimidation policières des habitants de Grace Village et appelez les autorités à mener une enquête exhaustive et impartiale sur ces faits ;
- priez-les instamment de veiller à ce que les résidents du camp de Grace Village ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées aient accès à une solution de logement convenable ;
- exhortez-les à chercher des solutions durables aux besoins d'hébergement des habitants de Grace Village et des centaines de milliers de personnes qui vivent encore dans des camps de fortune où les conditions sont déplorables.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 AVRIL 2013 À :**

Président  
 Michel Joseph Martelly  
 Palais national  
 Rue Magny, Port-au-Prince, Haïti  
 Fax : + 1 202-745-7215 (via l'ambassade  
 d'Haïti aux États-Unis)  
 Courriel :  
[communications@presidentmartelly.ht](mailto:communications@presidentmartelly.ht)  
 Formule d'appel : **Monsieur le**  
**Président, / Dear President,**

Directeur général de la police haïtienne  
 Godson Orélus  
 Directeur général de la PNH  
 Police nationale d'Haïti  
 Port-au-Prince, Haïti  
 Courriel : [godore68@hotmail.com](mailto:godore68@hotmail.com)  
 Formule d'appel : **Monsieur le**  
**Directeur, / Dear Director,**

**Copies à :**  
Ministre de la Justice et de la Sécurité  
publique  
 Jean Renel Sanon  
 Ministère de la Justice et de la Sécurité  
 Publique  
 19 avenue Charles Sumner  
 Port-au-Prince, Haïti  
 Courriel : [jeanrenelsanon@yahoo.com](mailto:jeanrenelsanon@yahoo.com)  
[secretariat.mjsp@yahoo.com](mailto:secretariat.mjsp@yahoo.com)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**  
 Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 172/12. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/AMR36/006/2012/fr>.

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES PERSONNES DÉPLACÉES RISQUENT UNE ARRESTATION ARBITRAIRE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Trois ans après le séisme dévastateur qui a touché Haïti le 12 janvier 2010, faisant plus de 200 000 morts et quelque 2,3 millions de sans-abri, on estime que plus de 300 000 personnes vivent toujours dans des camps de fortune.

Selon la dernière étude de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 576 familles vivent actuellement à Grace Village, ce qui représente environ 3 000 personnes.

Au moins 30 familles ont été expulsées de force par la sécurité du camp dans la nuit du 28 avril 2012, au mépris de la procédure et sans solution de relogement. Le 11 juin 2012, la sécurité du camp, accompagnée de la police, a détruit au moins 15 tentes qui, selon elle, étaient inoccupées. Pourtant, deux femmes, dont une enceinte, et deux garçonnetts y dormaient au moment de l'opération. En juillet 2012, les résidents ont confié à des délégués d'Amnesty International que les agents de sécurité les menacent et les battent fréquemment et harcèlent sexuellement les femmes, et que la police du quartier de Carrefour soutient le propriétaire en les terrorisant. Les agents de sécurité du camp comme la police menaceraient et harcèleraient les habitants du camp. Selon ces derniers, les agents de sécurité les harcèlent et tentent de les intimider régulièrement en tirant en l'air et en jetant des pierres dans le camp.

En décembre 2012, l'OIM a entrepris de construire des latrines dans le camp mais le propriétaire présumé l'en a empêchée. Compte tenu de l'état déplorable des installations sanitaires et de l'absence d'eau potable, les habitants du camp ne sont pas à l'abri du choléra. Le ministère haïtien de la Santé a enregistré 8 000 décès depuis le début de l'épidémie, en octobre 2010. Selon l'Organisation mondiale de la santé, « la mise à disposition d'une eau saine et d'installations sanitaires est essentielle pour réduire l'impact du choléra et d'autres maladies d'origine hydrique ».

En février 2013, les avocats représentant les habitants du camp ont saisi la Commission interaméricaine des droits de l'homme afin qu'elle prenne des mesures conservatoires étant donné que ces personnes risquent de subir « une expulsion forcée imminente et les dommages irréparables qui en découleraient ».

Les habitants de Grace Village vivent dans des abris précaires, n'ont pas accès à l'eau potable et disposent d'installations sanitaires déplorable. Quoi qu'il en soit, tout processus de réinstallation doit respecter leur droit à un logement convenable et ils ne doivent pas être victimes d'expulsions forcées.

Noms : habitants du camp de Grace Village, à Port-au-Prince (Haïti)

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 172/12, AMR 36/005/2013, 6 mars 2013